



Règlement de la consultation valant CCTP

Maître d'ouvrage :

Pôle de compétitivité SAFE

Objet du marché :

Aide à la conduite d'une expérimentation relative à la résilience des collectivités.

La procédure de consultation utilisée est la suivante :

Marché monoattributaire « procédure avec mise en concurrence et avec publicité préalable » conformément au Code de la commande publique du 1^{er} avril 2019.

Date et heure limites de remise des offres :

1^{er} décembre 2025 avant 00h00

Table des matières

Article 1 : Objet.....	2
Article 2 : Modalités de la consultation.....	2
Article 3 : Durée du marché	2
Article 4 : Délais de validité des offres	2
Article 5 : Groupement de candidats.....	2
Article 6 : Allotissement du marché	2
Article 7 : Montant du marché	2
Article 8 : Modalités essentielles de financement	2
Article 9 : Constitution du dossier de candidature et de l'offre	3
9.1. Candidature.....	3
9.2. Offre.....	3
9.3. Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	3
Article 10 : Analyse des offres	3
Article 11 : Notification des résultats.....	3
Article 12 : Conditions de facturation et de paiement	3
Article 13 : Descriptif du besoin et attentes de la mission	4
13.1. Contexte de la mission	4
13.2. Objectifs	4
13.3. Contenu de la mission	5
13.4. Planning prévisionnel de la mission.....	6
13.5. Lieux d'exercice de la mission	6

Article 1 : Objet

La présente procédure a pour objet de mettre en place un marché simple pour la sélection d'une assistance à la conduite d'une expérimentation relative à la mise en place d'un outil de supervision générale et de suivi des réseaux routiers, réseaux d'eau et assainissement, électriques et de télécommunications en cas de crise au profit d'une Métropole.

Article 2 : Modalités de la consultation

L'accord-cadre est passé selon la procédure avec publicité et mise en concurrence préalable, conformément au Code de la commande publique du 1er avril 2019.

Article 3 : Durée du marché

Le présent marché est conclu pour une durée de 18 mois maximum, à compter de la date de notification du marché ou après épuisement des prestations commandées.

Le présent marché pourra être résilié de manière anticipée si l'expérimentation objet du présent marché, était annulée pour quelque raison que ce soit. Le prestataire retenu présentera alors une facture de solde de la prestation sur la base des jours réellement effectués.

Article 4 : Délais de validité des offres

Les candidats restent engagés par leur offre pendant un délai de 45 jours à compter de la date limite de remise des offres.

Article 5 : Groupement de candidats

Le groupement de candidats n'est pas autorisé.

Article 6 : Allotissement du marché

Le marché n'est pas alloti.

Article 7 : Montant du marché

Le présent marché est passé sans minimum et avec un montant maximum de 50 000 € HT.

Article 8 : Modalités essentielles de financement

Le financement de l'opération pourra être en tout ou partie réalisé par des subventions d'origines publiques.

Article 9 : Constitution du dossier de candidature et de l'offre

Les propositions doivent être rédigées en français et libellées en euros.

9.1. Candidature

Chaque candidat doit fournir les documents suivants :

1. Kbis de moins de 1 mois
2. Références et expériences dans le domaine de la mission décrite à l'Article 13
3. Attestation d'assurance professionnelle
4. Attestations fiscales et sociales de moins de 1 mois
5. Relevé d'identité bancaire (RIB)

9.2. Offre

Chaque candidat doit soumettre un dossier technique et financier comprenant :

- Présentation du prestataire
- Méthodologie d'intervention pour la mission proposée
- Planning de la mission
- Propositions tarifaires détaillées (tarifs journaliers, nombres de jours affectés à la mission, modalités de prise en compte des déplacements)

9.3. Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis, contenant le dossier de candidature et l'offre, doivent être transmises sous forme dématérialisée à l'adresse suivante : gestion@safeccluster.com.

Article 10 : Analyse des offres

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

- Qualité technique de la proposition : 50%
- Prix : 40%
- Prise en compte de la RSE : 10%

Le prestataire ayant obtenu la meilleure note pondérée sera sélectionné.

Article 11 : Notification des résultats

Un mail de notification sera envoyé au candidat retenu, accompagné d'un bon de commande.

Article 12 : Conditions de facturation et de paiement

La facturation sera réalisée de manière mensuelle sur la base des jours réellement effectués.

Le règlement des dépenses constatées se fera par virement bancaire, avec un délai global de paiement de 30 jours.

Article 13 : Descriptif du besoin et attentes de la mission

13.1. Contexte de la mission

S'inscrivant dans les objectifs de la Stratégie nationale de résilience, l'expérimentation Lyncée est opérée par le pôle de compétitivité SAFE, avec le soutien du Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN).

L'expérimentation Lyncée concerne le territoire de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole (LHSM). La Communauté urbaine LHSM a identifié le besoin d'un **outil de supervision générale accompagnant la gestion de crise en permettant le suivi de l'état des réseaux (routiers, eau et assainissement, électriques et télécommunications)**, notamment en cas de tempête et d'inondation.

Il est ainsi nécessaire pour les gestionnaires de crise :

- de disposer d'une vue d'ensemble des indisponibilités (recensement, état/disponibilité/évolution dans le temps) ;
- de prioriser le déploiement des actions et des moyens associés afin d'optimiser les interventions, les opérations tendant au retour progressif à la normale.

Les expérimentations doivent permettre d'identifier des solutions technologiques innovantes qui pourraient répondre aux besoins de supervision générale de l'état des réseaux, en cas de crise sur le territoire, et de les expérimenter en conditions réelles.

Le pôle SAFE lancera un appel à manifestation d'intérêt (AMI) conforme aux besoins fonctionnels exprimés par le cahier des charges, puis effectuera une première sélection sur dossiers (à l'aide d'experts) qui permettra d'identifier les meilleurs candidats (entreprises ou groupements). Ceux-ci seront entendus lors d'une phase d'audition qui permettra de dégager deux lauréats en vue d'une expérimentation *in situ*. Le planning général de l'opération est donné au paragraphe 13.4.

13.2. Objectifs

Le titulaire du marché sera impliqué pour le suivi de l'AMI dans un premier temps, puis pour organiser l'expérimentation (XP) dans les meilleures conditions. Le contenu de la mission est détaillé dans le paragraphe 13.3.

Le titulaire du marché tient régulièrement informé le directeur de projet, notamment à travers des échanges physiques ou visio hebdomadaires.

13.3. Contenu de la mission

Définitions

- Le COPIL est une instance qui réunit le SGDSN, la Direction des équipements et partenariats de sécurité et des armes (DEPSA) du ministère de l'intérieur, le Comité stratégique de filière « industries de sécurité » (CSF-IS), les préfets des départements concernés (ou leurs représentants) et les utilisateurs finaux (collectivités ou municipalités). SAFE est responsable de la préparation et de l'animation de la séquence. Le COPIL intègre donc l'ensemble des expérimentations conduites sur le thème de la résilience des collectivités.
- Le COTECH est une instance qui réunit le SGDSN, la DEPSA, le CSF-IS, le préfet de département ou son représentant et le seul utilisateur final concerné. Le COTECH est donc spécifique à une seule expérimentation.
- Le Dossier Technique est le document dans lequel les industriels retenus pour l'XP décrivent leurs solutions leurs déploiements (dont les besoins notamment logistiques). Ce document sert à préparer au mieux l'expérimentation, la mise en place du matériel et préciser le planning en fonction des contraintes techniques.

L'expérimentation est organisée en lots de travaux (work packages – WP). Le titulaire du marché participera et contribuera aux lots de travaux 0, 1, 4, 5 et 6. Les travaux attendus sont les suivants :

WP0 – Gestion de projet

- Participation aux COPIL (tous les 3 mois, en visio) avec préparation de la partie dédiée à l'XP (mise à jour du support de présentation).
- Participation et animation des COTECH (tous les 2 mois, en visio) avec préparation du support de présentation et animation (ciblage d'une date et invitations)
- Animation des échanges internes et partenaires (points hebdomadaires, mailings partenaires, intermédiation)

WP1 – Sélection

- Accompagnement à la rédaction du cahier des charges : relecture, remarques, recadrage éventuel si incohérences
- Effectuer un benchmark des solutions existantes pour illustrer « l'état de l'art » en la matière
- Préparation et participation au webinaire d'informations sur l'AMI (1h30)
- Lecture des dossiers de candidature (entre 5 et 10 est.)
- Participation aux auditions des entreprises (entre 5 et 10 heures), à la réunion d'harmonisation (1 heure) et à celle de sélection (1 heure), et rédaction des comptes-rendus.

WP4 – Implémentation (mise en place des équipements sur site)

- Préparation et envoi du template du Dossier technique aux 2 lauréats.
- Suivi des retours du dossier technique et transmission à la collectivité

- Organisation des échanges visio entre la collectivité et les lauréats
- Suivi du cadrage de l'expérimentation : validation du lieu d'implantation, suivi des demandes d'autorisations, des aspects réglementaires et des échanges techniques entre la collectivité et les lauréats, respect du calendrier pour la mise en place des matériels, les interactions entre la collectivité et les industriels.

WP5 – Évaluation

- Préparation de l'évaluation avec les experts sélectionnés
- Reconnaissance terrain avec les industriels si nécessaire
- Évaluation des technologies en bac à sable
- Évaluation in situ
- Exploitation des résultats

WP6 - Retex – valorisation

- Préparation du retex à chaud
- Retex à chaud (sur place, dans la continuité de l'expérimentation)
- Pilotage de la rédaction du rapport - échanges avec les experts - mise en forme – relecture → livrable au plus tard 3 mois après la fin de l'XP
- Préparation de la restitution orale (avec support PPT) auprès du SGDSN
- Préparation et animation de l'évènement de restitution finale (demi-journée de travail)

13.4. Planning prévisionnel de la mission

	Date de début	Date de fin
WP0 – Gestion de projet	Novembre 2025	Mars 2027
WP1 – Sélection	Février 2026	Mai 2026
WP4 – Implémentation	Septembre 2026	Octobre 2026
WP5 – Évaluation	Novembre 2026	Novembre 2026
WP6 - Retex – valorisation	Novembre 2026	Mars 2027

Nota : ce planning est susceptible de modifications. Les créneaux envisagés sont des créneaux de principe

13.5. Lieux d'exercice de la mission

L'essentiel des travaux pourra être conduit à distance, les échanges entre les équipes SAFE, LHSM et les industriels pouvant être organisés par visioconférence.

Des déplacements sont à prévoir sur la métropole du Havre pour des échanges avec les équipes en charge du projet, une reconnaissance terrain et la conduite de l'expérimentation lors d'un exercice de mise en œuvre.

Une restitution pourra avoir lieu dans les locaux de la préfecture ou à la métropole du Havre immédiatement à l'issue de l'expérimentation ou ultérieurement, dans des locaux appropriés à Paris (1/2 journée).